



**Bureau d'information
et de communication**

Rue de la Barre 2
1014 Lausanne

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Haute Ecole pédagogique vaudoise

Deux semestres pour mettre son allemand à niveau

En réponse à une interpellation du député Alain Gilliéron relative à l'examen d'allemand nécessaire pour les filières généralistes ou semi-généralistes de la HEP, le Conseil d'Etat précise que l'examen n'était qu'une mesure provisoire, qui sera remplacée dès la rentrée 2004 par une solution s'inscrivant dans l'évolution de la mise en place des HEP au niveau national. Etudiantes et étudiants pourront faire contrôler leur niveau d'allemand à l'issue des deux premiers semestres de formation.

Par une interpellation déposée en juin 2003, le député Alain Gilliéron questionnait le Conseil d'Etat à propos de l'obligation pour les porteurs d'une maturité gymnasiale désirant s'inscrire à la HEP d'obtenir un diplôme de langue allemande reconnu internationalement. Dans sa réponse, le Conseil d'Etat explique cette exigence par les différences entre les objectifs de la maturité et les connaissances nécessaires à l'enseignement de la langue allemande telles qu'elles sont exigées dans l'ensemble des HEP romandes. En effet, le parcours académique a pour objectif des connaissances culturelles, littéraires et techniques tandis que les examens d'allemand reconnus mettent l'accent sur la communication et la pratique. Il précise cependant que l'exigence d'un certificat attestant de connaissances d'allemand suffisantes ne constituait qu'une solution provisoire. Dès la rentrée 2004 et pour les étudiants ne disposant pas d'un diplôme d'allemand reconnu, l'exigence d'un niveau suffisant dans cette langue se fera après deux semestres d'étude en HEP.

Le niveau d'allemand contrôlé après les deux premiers semestres d'étude devra correspondre à l'ensemble des objectifs formulés par les autres HEP de Suisse. Des examens de niveau seront organisés à l'issue de chaque semestre pour les étudiants qui ne disposent pas des certificats nécessaires.

Cette solution permet aux étudiantes et étudiants de compléter leurs connaissances parallèlement à leurs études. Ils peuvent en effet profiter, par exemple, des offres du centre de langue de l'université ou de stages d'échange avec d'autres HEP des régions germanophones. Elle leur évite également des frais d'acquisition de certificats auprès de tiers puisque la HEP dispose des compétences nécessaires pour attester l'atteinte d'un niveau PEL (portfolio européen des langues). Les HEP de Fribourg, Zurich et de Suisse centrale appliquent d'ores et déjà un système analogue pour l'accès en 2e ou 3e année d'étude.

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 07 mai 2004

RENSEIGNEMENTS POUR LA PRESSE UNIQUEMENT

Christian Pilloud, DFJ, DGES, Rue de la Barre 8, 1014 Lausanne, tél. 021 316 35 00,
christian.pilloud@dfj.vd.ch Daniel Noverraz, DFJ, HEP, av. de Cour 33, 1014 Lausanne, tél. 021
316 92 79, daniel.noverraz@dfj.vd.ch